

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 166/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 décembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 décembre 2022

Objet de la délibération :

SPANC : Nouveaux tarifs

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	49
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Franck COLLINET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Philippe BOUQUET à Patricia PAQUIEZ, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Patrick SEBILE à Gérard COULET

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Véronique MARLE

Excusé(e) Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Jean-Marc CARGNINO, Jean-Marie DALOZ, Vanessa DORDOR, Pascal DUGOURD, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Yves MOUGIN, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY, Emmanuel VIENNET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la gestion de l'assainissement non collectif par le service SPANC de la CCLL,
Vu la délibération n°219/18 fixant les tarifs des contrôles et des diagnostics en date du 12/12/2018,
Vu la délibération n°121/21 modifiant les tarifs des contrôles et des diagnostics en date du 29/06/2021,
Vu l'art. L1331-8 du code de la santé publique modifié par la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 qui prévoit la possibilité d'application d'une pénalité de 400 % aux propriétaires refusant les contrôles SPANC,

Considérant que le tarif actuel des pénalités n'est pas incitatif,
Considérant que le tarif actuel de contrôle de bonne exécution des travaux (60€) ne couvre par le temps passé sur ce type de contrôle qui nécessite au minimum 2 visites sur site,

Invité à délibérer, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification des tarifs comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-166-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Opération	Tarif en vigueur actuellement	Nouveaux tarifs à partir de 2023
Contrôle périodique de bon fonctionnement (CBF)	110 €	110 €
Pénalité appliquée aux usagers faisant obstacle à l'accomplissement de la mission réglementaire de contrôle	110 €	550 €
Diagnostic des installations existantes en cas de vente	200 €	200 €
Diagnostic de l'existant	120 €	120 €
Visite supplémentaire	40 €	40 €
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	150 €	150 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	60 €	100 €

Fait et délibéré en séance, le 13.12.2022

Pour Extrait conforme
Jean-Claude GRENIER

Président

